

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE

Département des Pyrénées-Atlantiques

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Date de la Convocation : 07/11/2017

Date d’Affichage : 07/11/2017

L’an deux mille dix-sept et le quatorze novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORERE Jean-Claude.

Présents : M. MORERE Jean-Claude, Mme CHADES Nadine, M. PLAA Didier,
Mme CAMPAGNE-IBARCQ Valérie, Mme DABADIE Laure,
Mme TARAIRE Christelle, M. LAMARQUE Jean

Absents excusés : Mme ALMEIDA-APARICIO Laëtitia, M. José DA FONSECA, M.
TOUCHARD Alain, M. GALLARDO Manuel

Secrétaire de séance : Mme TARAIRE Christelle

Annulation des pénalités de retard pour le marché concernant les travaux de restauration de l’église Délibérations 2017-023

Le Maire rappelle que les travaux de restauration de l’église ont donné lieu à un marché public passé selon une procédure adaptée.

	Lot 1 - Maçonnerie, pierre de taille ARREBAT	Lot 2 - Charpente, couverture SARL D'EXPLOITATION	Lot 3 - Peinture, menuiserie ATELIER 32	Lot 4 - Electricité, plomberie SAS SALAMITOU
TF	55 989,44 €	33 714,46 €	4 200,00 €	
TC 1	55 067,61 €	20 606,90 €		
TC 2	77 455,12 €		21 161,60 €	11 193,60 €
TOTAL HT	188 512,17 €	54 321,36 €	25 361,60 €	11 193,60 €
TOTAL TTC	226 214,60 €	65 185,63 €	30 433,92 €	13 432,32 €

D’après les ordres de service, la tranche ferme aurait dû être terminée au 3 juillet 2015, la tranche conditionnelle 1 au 26 février 2016 et la tranche conditionnelle 2 au 2 mars 2017. Or, les travaux ont été réceptionnés dans leur intégralité au 13 septembre 2017. Ils ont donc été réalisés dans un délai dépassant le délai d’exécution prévu.

Le délai de réalisation des travaux a été dépassé pour des raisons essentiellement extérieures aux entreprises. En effet, d’une part, le maire a demandé aux entreprises de suspendre leurs travaux afin de ne pas occasionner de nuisances durant la période des fêtes

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE

Département des Pyrénées-Atlantiques

communales et, d'autre part, des intempéries ont considérablement ralenti l'avancement des travaux. De plus, les différentes tranches de travaux étant fortement imbriquées les unes dans les autres et les missions des différentes entreprises intervenant les unes avec les autres, il a été nécessaire de retarder certaines opérations pour la bonne conduite des travaux de restauration et leur qualité de réalisation. Enfin, la réception des travaux a été prononcée à l'achèvement total de la restauration, le 13 septembre 2017, soit à la fin de la tranche conditionnelle 2 dont l'achèvement était prévu au 2 mars 2017.

Le maire propose, dans un souci d'équité, de ne pas appliquer de pénalités de retard aux entreprises dans le cadre de la réalisation des travaux portant sur l'église de Sauvelade.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Décision modificative n°2 Délibération 2017-024

De nouvelles modifications doivent être apportées au budget primitif voté en mars dernier afin de régler les derniers travaux sur l'église.

Dépenses		Recettes	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
I N V E S T I S S E M E N T			
Op. 66 – 21318 (21) : Autres bâtiments publics	12 200.00		
Op. 67 – 21318 (21) : Autres bâtiments publics	-12 200.00		
Total dépenses	0.00	Total recettes	0.00

Délibération adoptée à l'unanimité.

Renouvellement du contrat d'assurance communal Délibération 2017-025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a souscrit une assurance auprès de Groupama pour les risques concernant les installations et bâtiments communaux. Le contrat souscrit est un vieux contrat. Une révision du contrat a été demandée ainsi que la couverture des risques liés aux déplacements effectués par les agents communaux et les élus sur la commune. L'assureur a été mis en concurrence avec une autre société.

Les sociétés proposent : un contrat d'assurance protégeant les biens communaux (4 102 € TTC chez Groupama, 5 499.46 € TTC à la Maïf) et un contrat mission collaborateurs (215 € chez Groupama, 97.62 € par bénéficiaire à la Maïf).

Sur proposition du maire, le conseil municipal :

- décide de souscrire un contrat d'assurance Villasur auprès de Groupama pour un montant de 4 102 € TTC à l'année ainsi qu'un contrat d'assurance mission collaborateurs pour un montant de 215 € à l'année,
- autorise le maire à signer tous les actes afférents à ces contrats.

Délibération adoptée à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE
Département des Pyrénées-Atlantiques

Révision dérogatoire des attributions de compensation pour 2017
Délibération 2017-026

Dans le cadre de la révision des attributions de compensation pour l'année 2017, la loi prévoit que « pour la procédure de révision libre des attributions de compensation, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixées librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées à la majorité simple, en tenant compte du rapport de la CLECT. » Le conseil communautaire du 25 septembre 2017 a voté les attributions de compensation pour 2017. Aussi, s'agissant d'une révision libre des attributions de compensation, il appartient aux communes de délibérer sur les attributions de compensation 2017, telles qu'elles sont fixées pages 11 et 12 du rapport de la CLECT.

	AC 2016 résultant de la CLECT 2016	Charges transférées retenues en 2017	Transfert de la fiscalité déchets – proposition alternative	AC 2017
SAUVELADE	- 7 886		14 573	6 687

Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation à Monsieur le Maire de mettre fin au marché public de location-gérance du gîte et du multiservice communal de manière anticipée et en accord amiable avec le gérant
Délibérations 2017-027 et 2017-028

Monsieur le Maire fait part au conseil de la décision de Wilfried Arrieux de quitter Sauvelade. Il lui fait lecture des lettres de résiliation du bail d'habitation, du contrat de location-gérance et du contrat de marché de services pour une sortie au 31 janvier 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Projet abbaye – Choix de l'entreprise chargée du contrôle des travaux
Délibération 2017-029

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'abbaye, il est nécessaire de faire appel à un bureau de contrôle pour les missions suivantes :

- accessibilité des bâtiments habitation aux personnes âgées,
- solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables,
- solidité des existants,
- sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation
- sécurité protection santé.

Ont été sollicités les sociétés suivantes : Apave, Bureau Veritas et Dekra.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE

Département des Pyrénées-Atlantiques

Le conseil municipal décide de confier le contrôle des travaux portant sur l'abbaye de Sauvelade à l'entreprise Apave pour un montant estimé à 6 200 € HT, soit 7 440 € TTC. Il autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et précise que les crédits suffisants ont été prévus au budget sur l'opération 67.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Autres questions

- Portage des repas :

Le SIVOM de Lagor a entrepris des démarches pour vendre le terrain dédié au projet Maison de retraite. Afin d'alléger les démarches administratives en prévision de la dissolution du syndicat, le conseil syndical envisage de voter dès à présent le transfert de la compétence « Portage de repas » aux communes. Chaque conseil municipal sera amené à délibérer sur ce transfert prochainement.

- Téléthon 2017 :

Le Téléthon est organisé à Sauvelade le dimanche 26 novembre à partir de 10h. Sont prévus un vide-grenier et une initiation au yoga.

Plus aucune question n'étant soulevée par l'assemblée, la séance est levée à 21h30.